

Rapport de la sous-commission des comptes 2019

Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Marc Schafroth	UDC
	Monsieur Pascal Bühler	PS, rapporteur

En raison de la pandémie de Covid-19, la sous-commission n'a pas pu se réunir pour l'examen des comptes 2019. Les commissaires ont posé leurs questions par courriel et ce rapport est rédigé sur la base des réponses reçues pour les centres suivants :

- Centre 122 : Mme Sylvia Morel (conseillère communale) pour le Service de l'économie
- Centre 123 : M. Mikaël Déal (chef de secteur du SIEN) pour le Service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le Contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le Service des finances
- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch (adjoite à la cheffe de service) pour le Service des ressources humaines
- Centre 621 : MM. Pierre Studer et Frédéric Brandt (chargés de sécurité) ainsi que Denis Cattin (administrateur sécurité) pour la Santé et sécurité au travail

122 – Service de l'économie

Il est relevé dans les remarques que les frais imputés au Service de l'économie en 2019 sont extraordinaires et n'étaient pas prévus au budget. Ils concernent principalement la campagne de domiciliation, alias « Troll » (charges nettes de CHF 91'062.80). Cette dernière a déjà été longuement débattue, notamment au Conseil général, et il n'y a pas lieu ici d'y revenir. Il serait toutefois intéressant de connaître l'impact que cette campagne a eu sur l'évolution de notre population, mais il est pris note qu'il n'est pour l'heure pas encore possible d'obtenir une estimation, ce d'autant plus que cette campagne n'a pas abouti.

Les commissaires se questionnent par ailleurs quant à la raison pour laquelle les coûts relatifs au Marché de Noël et à la campagne de domiciliation ont été imputés au Service de l'économie, entraînant ainsi un dépassement du budget de plus de CHF 100'000.-. Ils estiment que le Conseil général aurait dû être informé. Il est expliqué par la conseillère communale en charge de l'économie que, pour ce qui est du Marché de Noël, son organisation a dû être reprise au pied levé par le Service de l'économie et par le Service de la communication suite au désistement de Noël en Ville. Les coûts y relatifs n'ont donc pas pu être anticipés ni budgétés.

S'agissant de la campagne de domiciliation, aucun budget n'a été prévu dans ce cadre en début d'année. Un groupe de travail s'est réuni au printemps, dont faisaient partie la directrice du DFER, le directeur du DUBRE, la préposée au Contrôle des habitants, le délégué au marketing urbain – commerce, immobilier et foncier, le chef du Service de la communication ainsi qu'une graphiste. L'ensemble des personnes se sont concertées pour l'organisation rapide de cette campagne, laquelle a ensuite été validée par le Conseil communal, quand bien même aucun budget n'avait été alloué pour celle-ci.

Les frais ont été imputés au Service de l'économie par défaut, principalement afin de ne pas surcharger les autres secteurs concernés, et il paraissait pertinent que tous les frais soient comptabilisés dans le même centre de charge. À noter que toutes les factures doivent être visées par une personne dûment habilitée. En l'occurrence, l'assistante de direction du DFER était à même de vérifier les factures et de préparer les pièces comptables et la directrice du DFER habilitée à signer ces dernières, et ce que ce soit pour le Marché de Noël ou pour la campagne de domiciliation. Il aurait aussi pu être décidé que le Service de la communication, par exemple, assure cette mission, qui lui aussi a activement participé à ces deux projets.

En 2019, deux principaux projets ont été finalisés, à savoir le développement de Nivarox-Far SA suite à la vente de deux parcelles de terrain détachées des bien-fonds 3023 et 3024 du cadastre des Eplatures, ainsi que l'implantation de l'entreprise RSW Swiss Sàrl (Rama Swiss Watch) suite à la vente partielle du bien-fonds 6215 du cadastre des Eplatures. Pour RSW Swiss Sàrl, le projet est encore en cours de finalisation et l'acte de vente n'a pas encore été signé. Le permis de construire a toutefois déjà été demandé par l'entreprise.

Trois autres projets sont également en travail par rapport à des petites entreprises qui souhaitent se développer sur notre territoire mais la Ville n'a pas de terrain à leur proposer qui puisse correspondre aux besoins d'une PME. Des discussions doivent avoir lieu avec l'Etat afin de le convaincre d'accepter de diviser certaines grandes parcelles pour accueillir ces entreprises. Plusieurs entreprises ont notamment été mises en contact, afin qu'elles puissent envisager de se regrouper pour pouvoir acquérir en commun un terrain plus grand.

Les commissaires rappellent en outre qu'ils sont toujours dans l'attente d'un rapport au Conseil général concernant le Service de l'économie suite aux diverses interventions qui ont été déposées. La conseillère communale en charge de l'économie ne pense pas, au vu du contexte actuel eu égard au

Covid-19, qu'elle sera en mesure de déposer un tel rapport avant la fin de la législature, ce d'autant plus que cette dernière ne se représentera pas aux prochaines élections. Toutefois, le Conseil communal a prévu de présenter un bilan de législature au moment de l'adoption des comptes 2019 par le Conseil général. Un certain nombre d'informations figureront dans ce rapport concernant les projets qui ont été menés par le Service de l'économie.

123 – Service informatique communal

Des éclaircissements ont été demandés concernant la diminution du compte 31300000 *Prestation de services de tiers* par rapport au budget. Cette diminution repose principalement sur une baisse du recours à des prestataires externes (prestations de câblage réseau, soudure de fibres optiques, etc.), une baisse des coûts du service de piquet des institutions culturelles et une diminution du nombre de réservations de noms de domaines pour les sites internet de la Ville.

130 – Contrôle des habitants

Il est fait état d'un dépassement du budget (compte 31300090) suite à l'organisation de la votation communale sur l'élection du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds par le Conseil général. Des compléments ont été demandés quant au coût et au temps consacrés pour un tel scrutin, résumés ci-après :

Temps consacré approximatif, en jours-hommes (j.h), respectivement en temps de travail d'une personne pendant une journée :

- Préparation de la brochure et du bulletin de vote : temps réparti entre la Chancellerie, le Conseil communal et le Contrôle des habitants : environ 4 j.h
- Préparation générale en amont de la votation (convocation, organisation, suivi avec les partis, la SGA, l'imprimeur, le centre

éditique, la création du scrutin informatique, les tableaux de résultats, la Feuille officielle, préparation des urnes, plaquettes, scan de cartes de votes, etc.) = 7 j.h

- Réception du matériel de correspondance en amont de la votation (env. 6 semaines avant) = 90 heures (40% d'une personne sur 30 jours) = 11.25 j.h
- Préparation et travaux du week-end et post-week-end (mise en place et démontage de la salle et des autres éléments au CDH; travail sur le samedi à 2, travail sur le dimanche à 6) = 8 j.h

ce qui représente au total environ 30.25 jours de travail.

Coût approximatif, en CHF :

- Paiement de l'imprimeur : environ CHF 5'000.-
- Paiement à l'Etat (impression cartes de vote, enveloppes de transmission, enveloppes de vote, mise sous pli, envoi, affranchissement), non reçu à ce jour : entre CHF 9'000.- et CHF 10'000.-
- Petites indemnités pour le personnel et les partis selon le règlement communal : CHF 200.-
- Sandwichs pour le dimanche : CHF 50.-

soit une somme d'environ CHF 15'000.-.

Il est en outre intéressant de relever que si une votation communale est organisée "seule", comme en novembre 2019, cela coûte cher. Lorsqu'une votation communale est couplée par exemple avec une votation fédérale qu'il est obligatoire d'organiser et dont le planning est connu pour les 20 prochaines années, les coûts humains pour l'organisation, la réception et les travaux du week-end sont de toute façon prévus. Le cas échéant, il n'est payé à l'Etat que le delta entre le nombre de citoyens qui ont le droit de vote fédéral et communal pour les frais liés à l'impression des cartes de vote.

Cela mobilise aussi le Contrôle des habitants un dimanche de plus, ce qui complique la gestion des heures et démotive parfois les collaborateurs/trices. En conclusion, autant que possible, il est mieux de coupler une votation communale avec une votation fédérale ou une éventuelle votation cantonale.

600 – Service des finances

Le taux d'intérêt moyen pour la totalité des emprunts s'élève à 2.4%, celui des emprunts swaps à 2.79%. Il faut noter que les taux négatifs du marché péjorent le taux moyen d'intérêt des emprunts swaps. Le taux d'intérêt moyen est inférieur au taux swap grâce aux taux négatifs sur les emprunts à court terme et également grâce aux taux d'intérêt des emprunts à long terme. En 2019, la Ville a renouvelé CHF 30 millions d'emprunts à long terme à des taux compris entre 0.55% et 0.89%, taux nettement inférieurs aux emprunts arrivant à échéance (taux de 2.92% et 2.26%). Par ailleurs, le Conseil communal a également décidé de consolider CHF 10 millions d'emprunts à court terme en emprunt à long terme afin de profiter des taux d'intérêts bas (0.49% pour un emprunt d'une durée de vie de 9 ans).

Concernant le compte *34100000 Pertes change s/actions/parts sociales*, la perte est liée à la liquidation de la société Bloc 30 S.A. En effet, la valeur de la participation Bloc 30 S.A. dans les comptes de la Ville au 31.12.2018 était basée sur la valeur des fonds propres au 1^{er} janvier 2018. Comme la société n'avait plus aucun revenu et qu'elle a eu des frais généraux (organe de révision, tenue des comptes, honoraires notaire, ...), les exercices 2018 et 2019 ont été déficitaires. La liquidation de la participation entraîne ainsi une perte sur l'exercice 2019.

610 – Contributions

Il est relevé que l'impôt sur les personnes physiques a progressé de CHF 3 millions, soit de 4.5%. La progression par rapport au budget est due principalement à une hausse de l'impôt sur le revenu. Cette augmentation

s'explique par une légère hausse des revenus imposables et des revenus exceptionnels de certains contribuables. Par ailleurs, il est également constaté que les rappels d'impôts sont supérieurs au budget. Ces revenus sont aléatoires et difficiles à estimer (fin de l'amnistie en 2018). Cela signifie que 2018 a été une bonne année par rapport aux années précédentes.

D'une manière plus générale, les recettes fiscales des personnes physiques ont baissé ces dernières années. Ces baisses s'expliquent notamment par les réformes fiscales cantonales et par une baisse de la population de la Ville. Le système s'est stabilisé en 2018 et la Ville a bénéficié de revenus exceptionnels en 2019.

Pour ce qui est de l'impôt sur les personnes morales, il a diminué de CHF 2.3 millions. À cet égard, il faut relever que le fonds intercommunal des personnes morales a baissé de CHF 0.6 million par rapport aux comptes 2018, en lien notamment à des fusions de société et à un changement de la répartition internationale des impôts. Par ailleurs, il a été constaté en 2019 que la taxation définitive 2018 de l'un des principaux contribuables de la Ville était nettement inférieure au montant des acomptes 2018. Ainsi, une partie des acomptes versés en trop en 2018 a dû être restituée et les acomptes 2019 ont dû être adaptés à la baisse. Cette baisse a été constatée à fin août 2019. Cependant, l'adaptation des tranches d'impôts a lieu jusqu'à la fin de l'année pour les personnes morales et il est ainsi difficile d'anticiper les variations.

D'une manière générale, quelques contribuables importants peuvent à eux-seuls faire varier très fortement les recettes fiscales des personnes morales.

Pour l'avenir, compte tenu du peu d'informations sur les impacts de la réforme fiscale cantonale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020, le Service des finances peut uniquement se baser sur les chiffres transmis par le canton, estimant une baisse nette des recettes fiscales de l'ordre de

CHF 5 millions (y compris l'introduction de l'impôt foncier pour les personnes physiques).

À noter que le détail des répartitions des impôts par catégorie figure dans le rapport de gestion.

620 – Service des ressources humaines

L'effectif du Service des ressources humaines a été augmenté de 0.7 ETP. La variation de l'effectif s'inscrit principalement dans un poste de chargé-e de missions à 80% qui a été repourvu au travers d'un contrat de durée maximale (CDMAX) d'un an au sein du SRH (engagement au 1^{er} novembre 2019). La collaboratrice engagée dans ce cadre s'occupe du développement et de la mise en œuvre de projets nécessaires dans le contexte actuel comme pour exemple la revisite du processus d'entretien d'évaluation et de développement des collaborateurs/trices ou encore l'amélioration des processus d'arrivée et de départ des collaborateurs/trices. La charge de travail au sein du service n'a en conséquence pas diminué mais une attention particulière est apportée aux prestations offertes aux autres services.

Le « turn-over » a légèrement diminué en regard des chiffres de 2018. Il faudra bien entendu suivre l'évolution mais ce premier indicateur est encourageant. Des départs de collaborateurs/trices sont régulièrement annoncés mais sans que les premières tendances soient plus importantes que ces dernières années. Les services ont consenti à beaucoup d'efforts durant la période de crise rencontrée par la Ville. Dès lors, une compression du personnel n'est plus imaginable sans modifications des prestations. En conséquence, la plupart des postes sont remplacés.

Il est indiqué dans les remarques que le nombre de sinistres accident professionnel est en diminution par rapport à 2018 mais que le taux augmente (0.53%/2018 – 1.13%/2019) en raison de la durée d'absence. Cela s'explique car la durée des absences-accidents dépend principalement

du type d'accident. Ainsi, la durée de rétablissement peut varier beaucoup d'un accident à l'autre. Pour exemple, une chute dans un bureau a conduit un collaborateur à de multiples fractures sur une jambe, nombre de jours d'absence = 304. Un autre collaborateur a chuté d'un avant-toit durant des travaux d'entretiens, nombre de jours d'absence = 365. Toujours lors de travaux d'entretien, un collaborateur a chuté dans un bassin vide, nombre de jours d'absence = 176.

Pour ce qui de l'absentéisme, le taux de l'administration communale a sensiblement augmenté ces dernières années. Cette augmentation se réalise dans tous les types d'absences. Bien que le premier facteur d'absentéisme soit en général externe, plusieurs facteurs pourraient trouver leur origine au sein de l'entité.

Dans ce cadre, le SRH va mener en 2020 une réflexion commune avec les services afin d'analyser d'une part les facteurs internes pouvant influencer sur l'absence des collaborateurs/trices, mais également de mesurer l'impact des problèmes rencontrés par les équipes suite aux absences. Après cette première étape, un groupe de travail interservices établira un catalogue de mesures destiné à répondre aux problématiques identifiées.

621 – Sécurité et santé au travail

Lors de la séance de la sous-commission du 22 octobre 2018, il avait été fait mention que « *les collaborateurs du service des espaces publics vont (...) être formés à l'utilisation des défibrillateurs (...)* ». Depuis lors, une formation de deux heures consacrée à l'emploi du défibrillateur a été proposée au personnel du SEP en décembre 2018. Neuf personnes intéressées ont été formées.

Le SIS a par ailleurs mis en place une démonstration avec participation du public sur la place Espacité, ainsi que lors de la journée portes ouvertes de l'administration communale.

À ce jour, 60 collaborateurs/trices dans divers services de l'administration sont formé-e-s officiellement à l'utilisation d'un défibrillateur, avec le titre de secouriste d'entreprise BLS/AED. En outre, les gardiens/iennes de piscine sont également formé-e-s et 60 personnes du secteur parascolaire ont suivi une formation BLS-AED.

Il est également envisagé de proposer une formation facultative aux collaborateurs/trices intéressé-e-s à apprendre à utiliser un défibrillateur.

Par ailleurs, il est constaté que seul un tiers du budget a été utilisé dans le compte 31300020 *prestations de tiers-Lutte c/maladies* pour la vaccination des nouveaux engagements et du suivi des vaccins obligatoires (tétanos & diphtérie, encéphalite à tique, hépatite B). Cela s'explique car il est difficile d'estimer à l'avance le nombre de collaborateurs/trices nouvellement engagé-e-s ayant besoin d'une vaccination pour ces différents types de maladie, d'autant plus que cet exercice est nouveau et inédit.

La vaccination se poursuivra en 2020 et dans les années à venir. En outre, une campagne de vaccination contre la grippe ainsi que de dépistage du cancer de la peau du personnel communal est réalisée chaque année, en collaboration avec le Service de santé et promotion de la santé.

Le rapporteur de la sous-commission
Pascal Bühler